

Règlement de la bourse aux jouets

Jouets, livres, vélos, matériel de puériculture...

Ouvert à tous, les 28 et 29 novembre 2026

Article 1 – Définition et lieu de la manifestation

L'Association des Parents de l'École St Joseph (APEL) organise une bourse aux jouets les 28 et 29 novembre 2026 à la salle des fêtes de Coutiches, dans la limite des places disponibles. Le dépôt des articles, la vente et la récupération des invendus se déroulent dans cette même salle.

Article 2 – Conditions de participation

La bourse est ouverte à tous les particuliers majeurs. Les mineurs ne sont pas autorisés à déposer de listes.

Un même déposant peut déposer plusieurs listes de 25 articles maximum. Chaque liste donne lieu à des frais de dépôt de 5 € (voir article 5).

Article 3 – Dépôt des articles

Le dépôt a lieu le samedi 28 novembre 2026 de 9h00 à 12h00.

L'enregistrement des jouets se fait sur le site apelstjosephcoutiches.com (ou eaakdob.cluster028.hosting.ovh.net) : saisissez vous-même vos listes. À la fin de la saisie, les listes et les étiquettes sont disponibles sur le site. Merci de les imprimer et d'étiqueter vos jouets. Il est également possible d'enregistrer votre dépôt le jour même, sous réserve de places disponibles.

Lors du dépôt, présentez-vous avec vos articles étiquetés : seuls l'état des articles et l'étiquetage sont vérifiés.

Article 4 – Articles acceptés, refusés et sécurité

Les articles doivent être propres, complets et en parfait état de conservation et de fonctionnement. Conditions particulières :

- les petits jouets sont présentés dans un sac transparent fermé ;
- les jeux à piles sont apportés avec leurs piles pour être testés lors du dépôt ;
- en audio et vidéo, seuls les consoles et leurs jeux sont acceptés ;
- les puzzles doivent être complets ;
- le matériel de puériculture doit être en excellent état et respecter les règles de sécurité en vigueur. Par exemple, un siège auto ayant subi un choc ne doit pas être revendu : il est refusé au dépôt.

Les vêtements ne sont plus acceptés.

Tout article non conforme à ces conditions est refusé lors du dépôt et repris immédiatement par le déposant.

Article 5 – Prix, tarifs et commission

Les prix sont fixés librement par le vendeur, sans minimum ni maximum. Aucune négociation ni baisse de prix n'est possible, y compris le dimanche.

Le dépôt de 25 articles est fixé à 5 €. Ces frais restent dus même si des articles sont refusés ou invendus.

L'APEL prélève une commission de 10 % sur le prix total des articles vendus, et 10 % supplémentaires à l'acheteur. Par exemple, pour un jouet vendu 10 €, le vendeur touche 9 € et l'acheteur paie 11 €.

Les bénéfices de l'APEL participent au financement de projets pour les enfants de l'école St Joseph de Coutiches.

Article 6 – Vente et moyens de paiement

La vente a lieu à la salle des fêtes de Coutiches le samedi 28 novembre de 14h00 à 19h00 et le dimanche 29 novembre de 9h00 à 11h00.

Les acheteurs peuvent payer en espèces, par chèque ou par carte bancaire.

Article 7 – Récupération des invendus et règlement des ventes

La récupération des invendus et le règlement des ventes ont lieu le dimanche 29 novembre à partir de 15h00, sur un créneau précis (entre 15h00 et 16h30) communiqué peu avant l'événement pour fluidifier la reprise. Tout article non récupéré le dimanche 29 novembre 2026 à 17h00 est considéré comme donné à l'association, sauf arrangement préalable.

Le vendeur est réglé en espèces, par chèque ou par PayPal. Les articles et les montants sont vérifiés avec lui au moment du retrait : il n'existe donc pas de délai de réclamation ultérieur.

La récupération peut être faite par une tierce personne, à condition qu'elle présente le double de la liste du déposant.

Article 8 – Responsabilité

Les articles étant d'occasion et vendus par des particuliers, la responsabilité de l'APEL ne peut être engagée pour quelque motif que ce soit.

Si un article déposé est introuvable lors de la récupération, il est signalé à l'organisateur au moment du retrait. Il sera considéré comme vendu et réglé suivant les modalités de l'article 5.

Article 9 – Protection des données et contact

À l'exception de l'adresse mail, les données saisies sur le site apelstjosephcoutiches.com (ou eaokdob.cluster028.hosting.ovh.net) sont effacées dans les trois mois qui suivent la fin de la bourse aux jouets, soit le 28 février 2027 au plus tard.

Seule l'adresse mail indiquée lors de la saisie des articles est conservée par l'association, afin de vous transmettre un message d'information pour la prochaine bourse aux jouets. Vous pouvez vous opposer à la conservation de vos données en l'indiquant lors du dépôt de votre liste, le samedi 28 novembre.

Pour toute question : apel.st.joseph.coutiches@gmail.com ou 06.16.89.50.31.